



Montreuil, le 22 juillet 2026

à

Monsieur David Amiel

Ministre de l'Action et des Comptes publics,
chargé de la Fonction publique

Monsieur Boris Melmoux-Eude

Directeur général de l'administration et de la
Fonction publique

Objet : dépôt d'un préavis de grève sur la période du 28 juillet au 30 octobre 2026

Monsieur le ministre,
Monsieur le directeur général,

Les politiques mises en œuvre par le gouvernement continuent d'organiser une dégradation profonde des conditions de vie et de travail des agent-es publics, des services publics et, plus largement, des droits sociaux.

La situation salariale dans la Fonction publique atteint désormais un niveau critique. Le rendez-vous salarial du 8 juillet 2026 s'est soldé par une fin de non-recevoir sur les mesures générales pourtant indispensables portées par l'ensemble des organisations syndicales représentatives. La reprise de l'inflation accentue encore le décrochage du pouvoir d'achat des agent-es publics. Depuis sa dernière revalorisation en juillet 2023, le point d'indice a perdu 5.06% de sa valeur. La perte cumulée est insupportable : elle s'élève à 15.28% depuis l'élection du président Macron en mai 2017, 21.10% depuis juillet 2010 et 31.72% depuis janvier 2000. Nul besoin de s'interroger sur l'avenir du statut de la fonction publique comme vous le faites pour comprendre la crise d'attractivité de la fonction publique : elle est d'abord et avant tout liée à la faiblesse des salaires !

Les propositions du gouvernement sont indignes : il n'est pas acceptable de concentrer sur quelques mesures ciblées la politique salariale, comme des mesures techniques relatives aux règles de classement, à la progression de carrière ou à la promotion interne. Le chantier sur les bas de grille, annoncé sans calendrier ni périmètre clair et surtout sans budget, ne permettra pas de répondre au tassement des grilles ni à la dynamique de smicardisation qui ronge progressivement la Fonction publique.

L'UFSE-CGT réaffirme ses exigences pour répondre à l'urgence salariale : augmentation immédiate et significative de la valeur du point d'indice, indexation sur l'inflation, rétablissement de la GIPA, refonte des grilles indiciaires, revalorisation des filières et corps à prédominance féminine, égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, rétablissement du versement à 100% de la rémunération en congé maladie ordinaire, abrogation du jour de carence, amélioration des droits statutaires et de l'action sociale.

Cette crise salariale s'inscrit dans un contexte plus large de durcissement budgétaire. Après les gels, surgels et annulations de crédits décidés au printemps, le gouvernement a annoncé début juillet 3 milliards d'euros supplémentaires d'économies pour 2026, dont 2 milliards sur l'État et 1 milliard sur la Sécurité sociale, avec en outre une limitation des dépenses des collectivités territoriales à hauteur de 2 milliards. Au total, ce sont 11 milliards d'euros de coupes qui se profilent dans la perspective du budget 2026 et certainement autant pour l'année 2027. Ces choix budgétaires aggravent l'austérité, affaiblissent les services publics, remettent en cause nos missions, pèsent sur les effectifs, sur les rémunérations, sur les conditions de travail et sur la satisfaction des besoins de la population.

L'UFSE-CGT exige au contraire des lois de finances et de financement de la Sécurité sociale qui augmentent les moyens des services publics et de la protection sociale, mettent à contribution les profits et les hauts revenus, réduisent les aides publiques sans contrepartie aux entreprises, et garantissent des ressources pérennes pour l'emploi, les salaires, les carrières et les missions d'intérêt général, mais aussi pour créer des emplois partout où cela est nécessaire, titulariser les agent·es contractuel·les, garantir les droits et répondre aux besoins sociaux et environnementaux.

Dans le même temps, les conditions de travail des agent·es publics continuent de se dégrader lourdement. Face à la multiplication des épisodes caniculaires, l'UFSE-CGT exige des mesures immédiates et opposables de protection pour l'ensemble des personnels : adaptation des horaires, pauses supplémentaires, accès à des espaces rafraîchis, ventilés ou ombragés, mise à disposition d'eau potable fraîche, aménagement des postes et locaux de travail, réactivation d'ASA exceptionnelles en cas de fermeture d'écoles, crèches ou structures d'accueil ainsi que pour les agent·es vulnérables et possibilité d'aménagements exceptionnels de l'organisation du travail. Elle revendique également une instruction nationale rappelant les obligations des employeurs en matière de DUERP, de registres santé et sécurité, de signalement des malaises et d'accidents de service, ainsi que l'ouverture d'une concertation sur l'adaptation durable des conditions de travail face au dérèglement climatique et l'engagement d'un plan pluriannuel d'investissement et de rénovation du bâti public.

Plus largement, les suppressions d'emplois, les réorganisations permanentes pèsent sur les agents, comme dernièrement la remise en cause d'implantations de sites ou des agences de l'État. De manière générale, les charges de travail excessives et non régulées, l'urgence permanente, l'intensification du travail, le management par le chiffre, la pression hiérarchique, les injonctions contradictoires, la qualité empêchée, l'absence d'autonomie et de reconnaissance dans le travail nuisent à la santé au travail. Conjuguées à des réformes qui dénaturent parfois profondément en cause les missions de service public, ces conditions de travail dégradées construisent une perte de sens qui conduit à une montée de la souffrance au travail et de la maltraitance institutionnelle. L'UFSE-CGT exige que l'État employeur prenne enfin la mesure de sa responsabilité en agissant sur l'organisation du travail, afin de permettre aux agent·es d'exercer leurs missions dans des conditions dignes, sans mise en danger de leur santé. L'UFSE-CGT revendique des effectifs à la hauteur des missions, l'arrêt des suppressions d'emplois et des réorganisations permanentes, le rétablissement d'instances de santé, sécurité et conditions de travail dotées de plein exercice, et l'ouverture de négociations permettant de reconstruire des organisations du travail protectrices de la santé, du sens et de la qualité du service public.

Les remises en cause des droits à congé pour raison de santé, les attaques contre les autorisations spéciales d'absence, contre le temps partiel thérapeutique et plus largement contre les garanties statutaires en cas de maladie ou de vulnérabilité, constituent autant d'atteintes inacceptables aux droits, à la santé et à la dignité des agent·es publics. L'UFSE-CGT exige le retrait des mesures restreignant les ASA, la sécurisation du temps

partiel thérapeutique comme outil de protection et de reprise progressive comme de maintien dans l'emploi, le respect des congés pour raison de santé prévus par le code général de la fonction publique, le rétablissement du versement à 100% de la rémunération en congé maladie ordinaire et l'arrêt des politiques qui culpabilisent les arrêts de travail au lieu de s'attaquer aux causes organisationnelles des atteintes à la santé au travail.

L'UFSE-CGT exige que les négociations en cours sur l'égalité professionnelle débouchent sur des mesures concrètes et opposables : application effective du principe « à travail de valeur égale, salaire égal », revalorisation des métiers et filières à prédominance féminine, résorption des écarts de rémunération et des retards de carrière, fin des temps partiels imposés et de la précarité qui frappent particulièrement les femmes, plans d'action dotés de moyens et d'obligations de résultats, droit individualisé à congé de santé pour les femmes y compris hormonal, dispositifs de signalement et de protection renforcés contre les violences à caractère sexistes et sexuelles. Elle revendique que l'État employeur soit exemplaire et intègre l'égalité réelle dans toutes les politiques salariales, de carrière, de retraite et d'organisation du travail.

L'UFSE-CGT réaffirme également ses revendications en matière de déroulement de carrière, de reconnaissance des qualifications, de refonte des grilles indiciaires. Elle rappelle son combat pour le renforcement du statut général et des statuts particuliers, et sa lutte contre toutes les formes de discriminations, notamment les discriminations syndicales, y compris lorsqu'elles touchent les élèves et les stagiaires des écoles de formation des fonctionnaires de l'État. Elle revendique la réduction du temps de travail et de baisse de la charge de travail, avec notamment l'objectif des 32 heures, ainsi que d'abandon de toutes les mesures régressives remettant en cause les droits collectifs. Elle exige aussi l'abrogation de la contre-réforme des retraites, le retour au droit à une retraite à taux plein à 60 ans, des départs anticipés pour les carrières longues et les métiers pénibles, la prise en compte des années d'études et des périodes de précarité, ainsi qu'une amélioration significative des pensions, en particulier pour les femmes, trop durement frappées par les inégalités de carrière et de rémunération.

Dans un tel contexte, l'UFSE-CGT appelle les agent-es publics à se réunir, débattre, construire les revendications et les mobilisations, notamment dans la perspective de la journée de grève et de manifestations du 29 septembre 2026, mais aussi chaque fois que la situation l'exigera dans les services, administrations, établissements et ministères.

C'est pourquoi l'UFSE-CGT dépose un préavis de grève couvrant la période du **28 juillet au 31 octobre 2026**.

Le présent préavis vaut pour l'ensemble des personnels de la Fonction publique de l'État couverts par le champ de l'UFSE-CGT, y compris pour les nuitées en amont et en aval des journées d'action ainsi que pour les agent-es travaillant en horaires décalés ou continus.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, Monsieur le directeur général, l'expression de nos salutations distinguées et de notre détermination à défendre les droits des personnels.

Pour l'UFSE-CGT,
Les co - secrétaires généraux,
Sylvie Aebischer et Christophe Delecourt

